SDK Residenzen

Catalogue de formations pour acteurs professionnels

Version Janvier 2022

Introduction

Le système de collecte sélective des déchets selon le concept SDK Residenzen peut être utilisé dans des immeubles d'habitation de toute taille et permet une gestion sûre, propre et conforme de ceux-ci. Au-delà, en appliquant ce système, les habitant(e)s, ainsi que les syndics immobiliers en charge, contribuent activement à la préservation des ressources naturelles.
Afin de mettre à disposition des acteurs professionnels les connaissances et compétences nécessaires et de les soutenir dans leur tâche, la SDK propose trois formations adaptées à chaque public cible :

1. SDK Residenzen – Gestion des ressources
Cette formation propose un aperçu général du système « SDK Residenzen ».
Elle s'adresse aux acteurs des syndics immobiliers.

2. SDK Residenzen – Gestion pratique
Il s'agit d'une formation traitant la manipulation pratique des déchets de manière générale et des produits problématiques et dangereux en particulier.
La formation est destinée aux agents des services techniques et des prestataires de services.

3. SDK Residenzen – Expert pour produits SDK
Cette formation se dirige aux chefs d'équipes et/ou responsables des services techniques et des prestataires de services. L'objectif consiste à transmettre des connaissances approfondies sur la manipulation correcte des produits problématiques et dangereux.

En cas de question ou d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **488 216 400** ou par e-mail **akademie@sdk.lu.**

Votre équipe SDK

La SuperDrecksKëscht® est une organisation reconnue pour la formation professionnelle continue (Autorisation N° 00113078/3).

SDK Residenzen – Gestion des ressources

2 heures **Présentiel**

Public cible

Responsables, gestionnaires et technicien(ne)s des syndics immobiliers

Description de la formation

Cette formation propose un aperçu global de la gestion des ressources dans le cadre de « SDK Residenzen ». L'objectif est de présenter le système en soi avec ses différents aspects, ainsi que les avantages pour les habitants et les syndics. Au-delà, le déroulement de la formation permet aux participant(e)s de s'échanger sur leurs expériences.

Contenus de la formation

- Description de l'outil « SDK Residenzen » et de son fonctionnement
- Avantages de « SDK Residenzen » pour les habitants et pour les syndics immobiliers
- Champs d'action pour les prestataires de service

Certificat et évaluation

Un certificat de participation sera délivré par la SDK Akademie.

La participation à cette formation est une condition pour l'octroi de la licence dans le cadre de SDK Residenzen. Celle-ci confirme que le Syndic a été formé dans le contexte de SDK Residenzen et que son personnel dispose des connaissances et compétences nécessaires afin d'encadrer les immeubles dans l'optique de SDK Residenzen. Pour plus d'informations au sujet de la licence, veuillez contacter **residenzen@sdk.lu.**

SDK Residenzen – Gestion pratique

6,5 heures **Présentiel**

Public cible

Opérateurs/-trices prestataire de services

Description de la formation

Durant cette formation, les participant(e)s obtiennent une introduction à la gestion des déchets au Luxembourg. L'accent est mis particulièrement sur les fractions de déchets collectées séparément dans les résidences affiliées à la SDK. Le tri et le recyclage de ces fractions sont abordés et expliqués afin de faciliter la manipulation et le transport sûrs de celles-ci. De plus, les pictogrammes de danger sont thématisés. La formation se termine ensuite par une visite du centre de logistique de la SDK.

Contenus de la formation

- Introduction à la gestion des déchets au Luxembourg
- La protection de l'environnement et des ressources naturelles
- Les différentes fractions de déchets et leur cycle de vie
- Les pictogrammes de danger selon la règlementation CLP

Certificat et évaluation

Un certificat de participation sera délivré par la SDK Akademie.

La participation à cette formation est une condition pour l'octroi du label SDK fir Betriber pour collecteurs de déchets dans le cadre de SDK Residenzen. Celle-ci certifie la qualité de l'entreprise partenaire. Pour plus d'informations au sujet de la du partenariat de coopération, veuillez contacter **frank.fellens@sdk.lu.**

SDK Residenzen – Expert pour produits SDK

40,5 heures
(y compris 3 heures d'évaluation)

Présentiel et webinaire

Public cible

Responsables prestataire de services

Description de la formation

Le but de la formation est de développer et consolider les compétences dans le cadre de la manipulation sécurisée de produits dangereux et problématiques. La protection de l'environnement et de la santé des personnes sont des sujets centraux de la formation. La formation est structurée en trois modules distincts traitant chacun de thématiques différentes. Chaque module est agrémenté de visites et d'exercices pratiques.

Contenus de la formation

- Introduction de la formation
- Sécurité au travail
- Introduction à l'ADR
- Introduction à la chimie
- Propriétés et modes d'action des produits dangereux
- Documentations
- Tri des groupes de produits (acides, alcalins, etc.)
- Potentiel de ressources

Certificat et évaluation

Chaque module est clôturé par un test. Ce n'est qu'après avoir suivi les 3 modules et passé les 3 tests que le/la participant(e) recevra un certificat. Un taux de présence de 80 % est requis.

La participation à cette formation est une condition pour l'octroi du label SDK fir Betriber pour collecteurs de déchets dans le cadre de SDK Residenzen. Celle-ci certifie la qualité de l'entreprise partenaire. Pour plus d'informations au sujet de la du partenariat de coopération, veuillez contacter **frank.fellens@sdk.lu.**

Conditions générales de vente

- Inscription : Les inscriptions se font par écrit par e-mail à akademie@sdk.lu. Les inscriptions doivent parvenir à la SDK Akademie au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de la formation. Le nombre de participant(e)s aux formations est limité, les participant(e)s sont donc considéré(e)s dans l'ordre dans lequel ils/elles s'inscrivent. Une confirmation sera ensuite envoyée par la SDK Akademie.

- Contrat : Le contrat n'est conclu que lorsque le/la client(e) concerné(e) reçoit la confirmation de commande de la SDK Akademie.

- Prix de la formation: La SDK Akademie se réserve le droit de modifier les prix. Sont compris dans le prix de la formation: le matériel pédagogique, le matériel de cours, l'administration du cours, les boissons de pause, sauf indication contraire. La taxe sur la valeur ajoutée légale doit être ajoutée à tous les prix indiqués. Les frais personnels tels que les frais de déplacement ne sont pas inclus.

- Protection des données: Dans le cadre du traitement, de l'émission des certificats de participation et des factures, les données des participant(e)s sont traitées électroniquement en interne.

- Horaire de formation: Sauf convention contraire, la formation a lieu pendant les plages horaires suivantes :

  Lun - ven. Formations 1/2 journée le matin: 8h30 - 12h00 (pause de 15 minutes incl.)

  Lun - ven. Formations 1/2 journée l'après-midi: 13h - 16h30 (pause de 15 min incl.)

  Lun - ven. Formations d'une journée: 8h30 - 12h00 (pause de 15 min incl.); Pause déjeuner de

  12h00 à 13h00 ; 13h00 - 16h00 (pause de 15 min incl.)

- Le nombre minimum et maximum de participant(e)s est traité à la discrétion de la SDK Akademie.

- Repas de midi : Le repas de midi pour les participant(e)s n'est inclus que si cela est expressément mentionné dans l'offre décrite.

- Certificat de participation : Chaque participant(e) reçoit un certificat de participation nominatif, à partir d'un taux de présence de 80%.

- Droit de rétractation du/de la client(e) : Le/la client(e) peut annuler sa déclaration contractuelle dans les 7 jours calendaires à compter de l'inscription, sans indication de motif, par e-mail à akademie@sdk.lu.

- Annulation de la part de la SDK Akademie: La SDK Akademie a le droit d'annuler la formation sans justification, respectivement de proposer une date alternative.

- Annulation par les participant(e)s: L'annulation doit être faite par écrit, par e-mail, à l'adresse akademie@sdk.lu.

  - Aucuns frais ne seront retenus si le/la participant(e) annule jusqu'à 7 jours calendaires avant la date de la formation.

  - Pour les annulations entre 6 et 4 jours calendaires avant la date de la formation, 25% des frais de formation seront facturés. Cela vaut également pour les maladies ou les accidents.

  - En cas d'annulation à courte échéance à partir de 3 jours calendaires avant la date de la formation ou en cas de non-présentation, 100% des frais de formation seront facturés. Cela vaut également en cas de maladie ou d'accident.

- Droits sur les supports de formation: Les documents de formation sont inclus dans le prix total. L'utilisation des documents fournis n'est autorisée qu'à des fins personnelles. La duplication est interdite.

- Facture: La facture sera envoyée une fois la session de formation terminée et est due 30 jours après réception sans déduction, sauf accord contraire.

- La participation partielle à une formation ou sessions de formations ne donne pas droit à une réduction des frais.

- Dispositions finales : Les règlements qui s'écartent des conditions générales ne sont valables que s'ils ont été convenus par écrit. En s'inscrivant à une formation, les participant(e)s acceptent les conditions générales. Pour les litiges résultant ou en relation avec les cours, les tribunaux du siège social de l'organisateur de la formation sont seuls responsables. La loi luxembourgeoise est applicable.

Une action de :

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

CHAMBRE DES METIERS
Luxembourg

CHAMBER OF COMMERCE
LUXEMBOURG

En collaboration avec :

CIGDL

Chambre immobilière
du Grand-Duché du Luxembourg

GSPL
asbl

ecotrel
association sans but lucratif

ecobatterien
association sans but lucratif

VALORLUX ASBL
BE THE CHANGE